

## FEDERATION APAJH

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes handicapées en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes véritablement identitaires parce que permanentes, adaptées au présent et porteuses d'avenir. Ces valeurs ont pour nom :

**Laïcité**  
**Solidarité**  
**Citoyenneté**



SERVICE DE BOURG EN BRESSE



SERVICE DE FEILLENS

### CONTACTS UTILES

Association gestionnaire:

#### **Fédération APAJH**

Tour Maine Montparnasse  
33, avenue du Maine  
29ème étage - Boîte aux lettres n°35  
75755 PARIS CEDEX 15

Tél: 01 44 10 23 40  
Fax: 01 44 10 23 50  
[www.apajh.org](http://www.apajh.org)

#### **Pole Territoire Rhodanien**

Siège Territorial  
21, Rue André Lwoff  
69800 SAINT PRIEST  
Tél: 04 72 44 52 85

Association Départementale:

#### **APAJH de l'Ain**

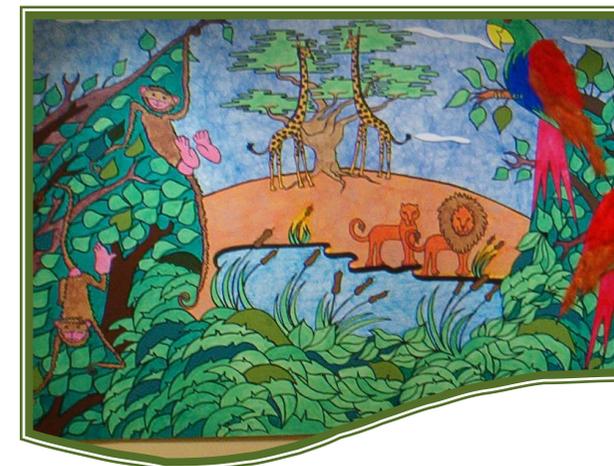
19, Rue Albert 1<sup>er</sup>  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél: 04 74 52 16 81

 **APAJH**  
Territoire Rhodanien  
Plateforme d'Accompagnement  
Intégré de l'Ain

Résidence Albert 1<sup>er</sup>  
31, Allée du Luxembourg  
01000 BOURG EN BRESSE

04 74 22 99 99

[www.apajh.org](http://www.apajh.org)



### **SESSAD APAJH** **Service d'Education Spéciale** **et de Soins à Domicile**

#### **SESSAD APAJH Bourg en Bresse**

Résidence Albert 1<sup>er</sup>  
31, Allée du Luxembourg  
01000 BOURG EN BRESSE

Tél: 04 74 22 99 99

Mail : [sessad.bourgenbresse@apajh.asso.fr](mailto:sessad.bourgenbresse@apajh.asso.fr)

#### **SESSAD APAJH Feillens**

1070, Grande Rue  
01570 FEILLENS

Tél : 03 85 40 01 30

## L'organisation du service

### Public accueilli :

Enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans, présentant tout type de handicap à l'exception d'un handicap sensoriel.

### Modalités d'admission et de prise en charge financière :

Notification par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH). La prise en charge financière est assurée à 100% par les caisses d'assurance maladie.

### Capacité d'accueil :

File active

### Secteurs d'interventions :

BOURG-EN-BRESSE, BRESSE, DOMBES, COTIERE et VAL DE SAÔNE.

### L'équipe pluridisciplinaire :

**Directrice plateforme :** Bénédicte CARRÉ

**Directrice Adjointe :** Christelle ROUDAUT

**Cheffe de service :** Camille MONNET

Psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, assistante sociale, maîtresse de maison, assistante de direction.

### Heures d'ouverture administrative du service:

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

## Les missions du service

\* **Prise en charge précoce** de l'enfant comportant le conseil et l'accompagnement de sa famille et de son entourage, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement des potentialités et l'ouverture socioculturelle.

\* **Elaboration avec la famille du Projet Personnalisé d'Accompagnement** de l'enfant ou de l'adolescent.

\* **Soutien à l'inclusion scolaire** ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

\* **Accompagnement à l'insertion préprofessionnelle** en milieu ordinaire ou adapté.

\* **Interventions du SESSAD** dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école...) et/ou dans les locaux du service.  
Les accompagnements peuvent être proposés en individuel et/ou en groupe selon le projet.

\* **Echanges avec les différents partenaires** susceptibles de participer au projet.

## Le SESSAD et la famille

« La famille est associée autant que possible à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement... »

mais aussi :

- à sa mise en œuvre,
- à son suivi régulier,
- à son évaluation .

Le SESSAD veille à créer un environnement prenant en compte les attentes et les besoins de l'enfant ou de l'adolescent et de sa famille.

Des rencontres sont proposées à la famille. Elles permettent :

- la prise de conscience du handicap et sa reconnaissance,
- la mise en valeur des potentialités du jeune et leur développement,
- l'accompagnement à l'inclusion du jeune dans son milieu de vie,
- d'envisager et de préparer son avenir en recherchant les orientations les mieux adaptées à ses envies et à ses capacités.

## Les partenaires

- Education Nationale
- Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Services sociaux
- Organismes de formations préprofessionnelles et professionnelles
- Etablissements sociaux et médico-sociaux
- Intervenants libéraux
- Services de soins et de santé
- Associations sportives, centres de loisirs...
- Municipalités